

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex**
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL****Séance ordinaire du 1^{ER} JUILLET 2024****OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU EN GROS EN PROVENANCE DU CANAL DU FOREZ VIA LE RESEAU DE L'ASA DU POULAILLER ENTRE LE SMIF, L'ASA DU POULAILLER et L'ASL DE VALLENSANGES (en Annexe)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de **11** sur lesquels il y avait **8** membres présents et **0** membre représenté par pouvoir accordé, soit au total **8** membres votants, à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves	7-	M. REBOUX Georges
2-	Mme BROSSE Chantal	8-	M. VERNET Gérard
3-	M. CHARRETIER Nicolas	9-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	10-	
5-	M. FRECON Laurent	11-	
6-	M. OGIER Yvan		

Absents avec excuses : M. CHAZAL Jacques – M. REVEILLE Yves - M. SANIAL Jean**Absents représentés :****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Georges REBOUX**

L'ASL de VALLENSANGES est composée de deux exploitations qui disposent chacune d'une retenue collinaire sur la Commune de LEZIGNEUX. Le réchauffement climatique marqué par des épisodes de sécheresse plus longues et plus intenses, compromet le remplissage de ces deux retenues. Face à cette situation, les agriculteurs concernés ont demandé à l'ASA du POULAILLER et au SMIF une fourniture d'eau en gros.

M. le Président présente la convention, qui définit les conditions techniques et financières et précise les termes et rôles de chacune des parties concernant la fourniture d'eau en gros en provenance du Canal du Forez via le réseau de l'ASA du POULAILLER entre le SMIF, l'ASA DU POULAILLER et l'ASL DE VALLENSANGES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240701-B01-20240701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024
Publication : 19/07/2024

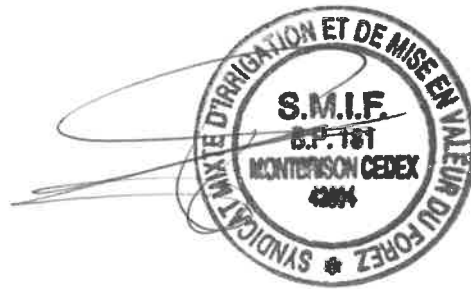
Pour l'autorité compétente par délégation

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Bureau du SMIF :

- Approuve la convention de fourniture d'eau en gros en provenance du Canal du Forez via le réseau de l'ASA du POULAILLER entre le SMIF, l'ASA DU POULAILLER et l'ASL DE VALLENSANGES telle que présentée,
- Autorise son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 1^{er} juillet 2024

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY



P.J. : - convention SMIF/ASA DU POULAILLER/ASL DE VALLENSANGES et ses annexes